

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CONSOMMATEURS

En vigueur au 14/02/2024

Les présentes Conditions s'appliquent au Consommateur et au non professionnel. Par Consommateur, il convient d'entendre « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ». Le non-professionnel est défini comme « toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles ».

Ci-après « LES CLIENTS ou LE CLIENT ».

1. IDENTIFICATION

Madame ELSA RIGAUD, entrepreneure individuelle, dont le siège social est situé au BAT.A 35 PAS SOIXANTE-QUINZE 34070 MONTPELLIER, immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro 849 196 589.

Nom commercial : ATELIER SHAMARÉE

Mail : atelier.shamaree@gmail.com

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Objet. Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ATELIER SHAMARÉE (« Le PRESTATAIRE ») fournit aux CLIENTS les produits disponibles à la vente sur le site www.atelier-shamaree.com ou tout autre produit personnalisé (« Les Produits »).

Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par le PRESTATAIRE auprès des CLIENTS.

Afin d'apporter un maximum de transparence à ses CLIENTS, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement jointes au Devis transmis par le PRESTATAIRE. La dernière version est également disponible sur le .

Acceptation par CLIENT. Les présentes Conditions sont expressément agréées et acceptées par LE CLIENT, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat.

Modifications, disponibilités et opposabilité. Les Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment par le PRESTATAIRE, afin notamment de se conformer à toute évolution, commerciale, technique, légale ou réglementaire. La version applicable à l'achat du CLIENT est celle jointe en annexe du Devis à laquelle il convient de se reporter.

Nullité - Divisibilité. Au cas où l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales par le PRESTATAIRE ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses qui continuent à produire leurs effets.

3. PRODUITS - CRÉATIONS

Délai. Les délais de fabrication de chaque Produit et de livraison sont étroitement liés aux matières premières en stock et au calendrier de commande du PRESTATAIRE. Ces délais dépendent aussi du respect des obligations du CLIENT : ainsi le démarrage de la prestation ne se fera qu'après paiement des sommes exigibles à la signature du Devis et après que le CLIENT aura validé les éléments indispensables pour la commande des matériaux.

Personnalisation. Les Produits mis en vente présentent la particularité d'être fabriqués à la commande et à la main par le PRESTATAIRE. Il s'agit de Produits exclusivement sur mesure dont les principales caractéristiques dépendent des souhaits du CLIENT dans la limite des options de personnalisation offertes (coloris de papier, variété(s) de fleurs, dimensions, éléments décoratifs supplémentaires...)

Caractéristiques. Les Produits créés par le PRESTATAIRE sont fabriqués à partir de papier crépon. Il s'agit d'une matière organique dont l'altération est un phénomène naturel, inévitable et irréversible ce que le CLIENT reconnaît et accepte.

Les facteurs d'altération des Produits sont les suivants : climatiques (température et humidité), lumière directe, pollution atmosphérique, biologiques (micro-organismes,

animaux, etc.), humains (dommages mécaniques notamment).

Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable de toute altération normale et courante des Produits.

Socle de réception. Certaines commandes comprennent la réalisation d'un socle en métal. Ce socle, sur mesure, est directement réalisé par un autre prestataire indépendant.

Conseils d'utilisation. Afin de réduire le risque d'altération anormale des Produits, il est recommandé de :

- limiter l'exposition directe des Produits au soleil ou à des spots lumineux;
- placer les Produits dans un espace à l'abri des courants d'air.
- ne pas mouiller les Produits de manière directe ou indirecte ;
- ne pas vaporiser de produit contenant de l'alcool ou tout autre produit pouvant altérer la pigmentation du papier.
- les manipuler avec délicatesse lorsqu'ils sont montés et/ou démontés.

L'usage des Produits en extérieur n'est pas recommandé. L'usage extérieur doit être temporaire et respecter les conditions ci-dessus.

Ignifugation. Le PRESTATAIRE peut, à la demande du CLIENT, ignifuger le papier avec une classification M1. Le prix de cette prestation complémentaire sera indiqué sur le devis.

Le produit ignifugeant est un produit liquide. Il peut modifier l'aspect du papier de manière significative (papier plus lourd, froissé, petites gouttes...). Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable de cette altération compte tenu du fait que l'ignifugation est une étape obligatoire pour le bon déroulement de la vente.

Le PRESTATAIRE n'est plus en mesure de fournir de certificat d'ignifugation mais pourra fournir une attestation à présenter aux commissions de sécurité pour prouver que le papier est traité anti-feu.

Visuel. Tous les visuels (photographies, vidéos) présents sur le site www.atelier-shamaree.com ou partagés sur les réseaux sociaux par le PRESTATAIRE ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du PRESTATAIRE.

4. COMMANDES

Besoins du CLIENT. La commande est passée par le CLIENT auprès du PRESTATAIRE après lui avoir communiqué ses besoins. Le PRESTATAIRE pourra, le cas échéant, accompagner LE CLIENT dans leur définition. Une fois les besoins du CLIENT déterminés, LE PRESTATAIRE établira un Devis. Toute demande de modification du CLIENT fera l'objet d'un nouveau Devis.

Validation. Le CLIENT est libre d'accepter ou de refuser le Devis. L'acceptation du CLIENT, qui peut être exprimée par tout moyen y compris par retour d'email, emporte la formation du Contrat, et par conséquent une obligation contractuelle pour le CLIENT d'acquiescer le prix.

Indisponibilité. Les Produits étant personnalisés et fabriqués à la demande, le PRESTATAIRE ne dispose pas de l'ensemble des matières premières en stocks.

À défaut de disponibilité des matières premières après acceptation du Devis par le CLIENT, le PRESTATAIRE en informera ce dernier dans les meilleurs délais et lui proposera une solution alternative. Si le CLIENT ne trouve aucun papier disponible lui convenant, le PRESTATAIRE s'engage à rembourser le CLIENT des sommes effectivement payées uniquement. Cette circonstance n'ouvre droit au profit du CLIENT à aucune compensation ou dédommagement. Le remboursement s'effectuera par virement bancaire sur le compte du CLIENT dans un délai maximal de VINGT (20) jours calendaires à compter de la date de refus du CLIENT.

Modification. Toutes modifications demandées par LE CLIENT après avoir accepté le Devis ne pourront être prises en compte, qu'à la seule discrétion du PRESTATAIRE. Ces modifications seront considérées comme une prestation supplémentaire et feront l'objet d'un nouveau Devis. En toute hypothèse, le travail déjà effectué par le PRESTATAIRE restera dû par LE CLIENT.

5. ANNULATION

L'acceptation du Devis est ferme et définitive : le contrat conclu entre les Parties ne peut être annulé par LE CLIENT pour quelque cause que ce soit hormis les cas d'indisponibilité (article 4) et de force majeure (article 15). En cas de demande d'annulation, le prix reste intégralement dû.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CONSOMMATEURS

En vigueur au 14/02/2024

6. PRIX

Les prix mentionnés sur le site www.atelier-shamaree.com sont donnés à titre indicatif. Seuls les prix mentionnés sur le Devis engageant les Parties. L'acceptation du Devis par LE CLIENT implique l'obligation de payer le prix indiqué, et ce dans son intégralité.

Les prix sont exprimés en Euros, HT (hors taxes) et TTC, lorsque la TVA est applicable. Ils sont mentionnés sur le Devis. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant la période de validité du Devis. Les prix s'entendent hors frais de livraison.

7. PAIEMENT DU PRIX

Modalités. Les modalités de paiement du prix sont directement précisées dans le Devis conformément à l'accord des Parties. Cela peut se faire en une ou plusieurs échéances.

Facturation. Les factures correspondantes seront établies par le PRESTATAIRE et remises au CLIENT. LE CLIENT accepte d'obtenir les factures sous format PDF, par mail. Une version papier pourra être adressée au CLIENT uniquement sur demande expresse de ce dernier.

Les factures sont payables dès réception par LE CLIENT, sauf échéance de paiement contraire mentionnée sur la facture.

Mode de paiement. Le paiement du prix se fait par virement bancaire exclusivement à partir des coordonnées bancaires du PRESTATAIRE disponibles sur la facture. Les paiements par chèques ou espèces ne sont pas acceptés.

Retard de paiement. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, les sommes restant dues produisent, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts au taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Il est rappelé que le débiteur professionnel des sommes dues au PRESTATAIRE, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (article D 441-5 du Code de commerce).

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L 441-6, alinéa 12 du Code de commerce).

LE PRESTATAIRE NE SERA PAS TENU DE PROCÉDER À LA FABRICATION ET/OU LIVRAISON DES PRODUITS COMMANDÉS PAR LE CLIENT SI CELUI-CI NE LUI EN PAYE PAS LE PRIX DANS LES CONDITIONS ET SELON LES MODALITÉS CI-DESSUS INDIQUÉES.

8. ENGAGEMENTS DU CLIENT

Afin de permettre au PRESTATAIRE de respecter les délais de fabrication, LE CLIENT s'oblige notamment à :

- communiquer l'ensemble des informations, documents ou précisions dont le PRESTATAIRE pourrait avoir besoin pour exécuter les prestations mises à sa charge, et ce sans délai. Il peut notamment s'agir d'informations ou de documents obtenus auprès de tout tiers au contrat et qui permettrait au PRESTATAIRE de prendre en compte un risque ou une donnée technique qu'elle ignorait, ou de manière générale qui lui permettrait de remplir toute obligation mise à sa charge par, ou qui faciliterait l'exécution de sa mission ou d'une partie de sa mission.

- garantir le respect des délais pour toute approbation/validation des Produits. À ce titre les Parties définissent, à l'avance et par écrit, les délais dans lesquels les décisions d'approbation/validation incombant au CLIENT doivent être prises. En toute hypothèse, l'approbation du CLIENT sera présumée acquise après expiration d'un délai de 7 jours calendaires.

- faciliter les relations avec les différents intervenants concernés directement ou indirectement par l'opération et intervenir, si nécessaire, en cas de différend.

LE CLIENT est seul responsable de tout défaut ou retard dans la fabrication des Produits qui découle directement ou indirectement du non-respect des obligations ci-dessus.

9. REMISE DES PRODUITS AU CLIENT

LE CLIENT a la possibilité de se faire livrer les Produits à l'adresse de son choix ou de les retirer directement chez le PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE communiquera au CLIENT au sein du Devis un délai de fabrication et de livraison estimatif.

Livraison. LE CLIENT déterminera sous sa responsabilité les modalités de transport des Produits.

Compte tenu de la particularité des Produits, le PRESTATAIRE recommande au CLIENT un transporteur, susceptible de réaliser la livraison au lieu indiqué par LE CLIENT. Le PRESTATAIRE exerce ici une simple mise en relation : le CLIENT étant libre de sélectionner le transporteur recommandé par le PRESTATAIRE ou de choisir un autre transporteur. Dans l'hypothèse où LE CLIENT choisit le transporteur recommandé par le PRESTATAIRE, le contrat de livraison est conclu entre LE CLIENT et le transporteur ; le paiement des frais de transport reposant sur LE CLIENT.

LE CLIENT reconnaît donc que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le PRESTATAIRE en cas de défaut de livraison ou de retard des Produits transportés.

Retrait en atelier. LE CLIENT a la possibilité de récupérer lui-même les Produits à l'atelier du PRESTATAIRE situé : 10, rue du Général Vincent, à Montpellier. Avec cette option, aucun frais de livraison ne sera facturé. Les Parties conviendront d'un créneau de retrait, que LE CLIENT s'engage à respecter. En l'absence de retrait dans les délais impartis, les Produits seront conservés pendant une durée maximale de 30 jours.

Au-delà de cette durée, le PRESTATAIRE ne pourra plus garantir la conservation des Produits dans des conditions normales et ne pourra être tenu pour responsable de toute dégradation. Aucun remboursement ne sera opéré par le PRESTATAIRE. Les règles précisées à la partie « Réception par LE CLIENT » sont applicables.

Réception par LE CLIENT. Quelle que les modalités de remise des Produits au CLIENT, LE CLIENT est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. À défaut de réserves expressément émises par LE CLIENT lors de la livraison, les Produits délivrés par le PRESTATAIRE seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

LE CLIENT disposera d'un délai de 24 heures à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès du PRESTATAIRE.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par LE CLIENT. Le PRESTATAIRE remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par LE CLIENT.

10. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DES RISQUES

Transfert de propriété. Le transfert de propriété des Produits, au profit du CLIENT, sera réalisé aux dates définies ensemble. Le paiement des Produits devra se faire à la réception desdits Produits.

Le PRESTATAIRE est en droit de reprendre possession des Produits en l'absence de complet paiement du prix. Toute somme versée par LE CLIENT restera acquise au PRESTATAIRE à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du CLIENT.

Transfert des risques. Le transfert au CLIENT des risques de perte et de détérioration des produits sera réalisé dès la remise des Produits par le PRESTATAIRE au Transporteur, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date de la commande et du paiement de celle-ci.

LE CLIENT reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le PRESTATAIRE étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les Produits au Transporteur qui les a acceptées sans réserve. LE CLIENT ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le PRESTATAIRE en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CONSOMMATEURS

En vigueur au 14/02/2024

11. DÉLAI DE RÉTRACTATION

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 221-18 DU CODE LA CONSOMMATION, LE CONSOMMATEUR DISPOSE D'UN DÉLAI DE QUATORZE (14) JOURS POUR EXERCER SON DROIT DE RÉTRACTATION D'UN CONTRAT CONCLU À DISTANCE. CE DÉLAI DE RÉTRACTATION N'EST PAS APPLICABLE AUX PRODUITS CONFECTIONNÉS SELON LES SPÉCIFICATIONS DU CONSOMMATEUR OU NETTEMENT PERSONNALISÉS, ET CE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 221-28 3° DU CODE DE LA CONSOMMATION.

AU REGARD DES PRODUITS VENDUS PAR LE PRESTATAIRE, LE CLIENT NE DISPOSE PAS DE DÉLAI DE RÉTRACTATION.

12. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Le PRESTATAIRE remboursera le CLIENT ou rectifiera dans la mesure du possible, dans les plus brefs délais et à ses frais, les services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le CLIENT. Le PRESTATAIRE garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le CLIENT, contre tout défaut de conformité ou vice caché.

Garantie légale de conformité. Le PRESTATAIRE s'engage à fournir un Service conforme à la description contractuelle et à la réglementation qui leur est éventuellement applicable en France.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la fourniture des Services. En cas de défaut de conformité, le CLIENT peut exiger la mise en conformité des Services défectueux, la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le PRESTATAIRE ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil.

Afin de faire valoir ses droits, le CLIENT devra informer le PRESTATAIRE, par écrit, de l'existence des défauts de conformité dans un délai maximum de "Délai" à compter de la fourniture des Services.

Il appartient également au CLIENT de solliciter auprès du PRESTATAIRE la mise en conformité des Services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme. La mise en conformité du Service défectueux a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande du CLIENT.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le PRESTATAIRE peut refuser celle-ci.

Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, le CLIENT peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du Code civil. Le CLIENT peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-14 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le CLIENT n'est alors pas tenu de demander au préalable la mise en conformité des Services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Service fourni et la valeur de ce service en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, le CLIENT est remboursé du prix payé au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le CLIENT lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaires. Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au CLIENT, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

Garantie légale contre les vices cachés. Le Prestataire répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés. Le CLIENT peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des Services conformément à l'article 1641 du Code civil; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le PRESTATAIRE, en qualité de créatrice des Produits, reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur ces derniers, y compris sur les études préalables, dessins/croquis, modèles, prototypes, etc. Le PRESTATAIRE ne consent au CLIENT aucun transfert de propriété.

Le PRESTATAIRE accorde au CLIENT un droit non exclusif, illimité et non transférables (de liste limitative) :

- **tout usage et d'exploiter** les Produits pour les besoins de ses activités propres aux fins d'effectuer toute forme de traitement, d'application ou d'utilisation, à quelque titre et sur quelque support que ce soit de représenter ou de **faire représenter** les Produits, en totalité ou en partie, en tout lieu physique, à travers tous médias, tous réseaux informatiques et tous moyens de diffusion, de quelque nature qu'ils soient, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles (tels que, sans que cette liste soit limitative, par internet, téléphonie mobile, cinéma, vidéo, par technologie sans fil ou mobile et télédiffusion, etc.) en vue d'une exploitation publique ou d'une utilisation privée, qu'elle soit gratuite, payante ou par abonnement quelle que soit la finalité de la représentation ou de la communication (commerciale, gratuite, publicitaire) ;

- **d'utiliser les Produits, en totalité ou en partie**, afin de les associer avec, incorporer dans ou exploiter à travers, sans que cette liste soit limitative, tous éléments visuels, sonores et/ou textuels et tous produits, notamment tous produits multimédias ou audiovisuels, sites internet.

LE CLIENT s'interdit notamment de : reproduire ou faire reproduire ; fabriquer ou faire fabriquer ; adapter, modifier, transformer ; mettre sur le marché, distribuer, commercialiser par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux les Produits sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du PRESTATAIRE qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

14. NON-EXCLUSIVITE

LE PRESTATAIRE N'ACCEPTE DE SOUSCRIRE À AUCUN ENGAGEMENT D'EXCLUSIVITÉ AU PROFIT DU CLIENT ET RESTE LIBRE D'ACCEPTER TOUTE AUTRE MISSION D'UN AUTRE CLIENT, MÊME SI LA MISSION EST D'UNE NATURE IDENTIQUE OU SEMBLABLE OU QUE CET AUTRE CLIENT EXERCE LA MÊME ACTIVITÉ QUE LE CLIENT.

15. FORCE MAJEURE

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence des tribunaux français.

16. COMMUNICATION

Le CLIENT autorise le PRESTATAIRE, à utiliser et à reproduire sa dénomination sociale, son nom commercial, sa marque et son logo exclusivement à titre de référence commerciale et à les publier par tout moyen, ou sur tous supports en ce compris les réseaux sociaux.

17. VALIDITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

Le CLIENT reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés avec le PRESTATAIRE et accepte que ces derniers reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CONSOMMATEURS

En vigueur au 14/02/2024

18. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des CLIENTS font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le PRESTATAIRE. Elles sont enregistrées dans son fichier CLIENTS et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaires pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le PRESTATAIRE. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation due soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le PRESTATAIRE s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'Union Européenne, LE CLIENT en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du PRESTATAIRE externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, LE CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale indiquée à l'article 1 ou email suivant :

atelier.shamaree@gmail.com

LE CLIENT a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (site internet de la CNIL : www.cnil.fr) si elle estime que la protection de ses données personnelles n'a pas été assurée dans le cadre du traitement de son dossier.

19. DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

20. LITIGES

Médiation de la consommation. En cas de litige entre le CLIENT et ATELIER SHAMAREE, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le CLIENT adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le client consommateur du professionnel pourra saisir le Médiateur de la consommation (art. R.614-1) : 1. En remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site <https://www.mediateur-consommation-smp.fr> ou en écrivant à l'adresse suivante :

Société de la Médiation Professionnelle Médiation de la consommation
24, rue Albert de Mun
33 000 Bordeaux

La saisine de l'entité de médiation de la consommation doit s'effectuer obligatoirement par écrit et en langue française.

Dans sa saisine, le consommateur indique les informations suivantes :

- Ses coordonnées complètes (nom et prénom)
- Ses informations de contact : téléphone et/ou adresse mail, adresse postale
- La nature de la demande
- L'exposé et la description de son litige,
- Toutes les pièces et documents factuels utiles à la compréhension et à l'analyse du

dossier Médiateur

- Les échanges intervenus avec l'entreprise attestant d'une tentative de résolution du litige directement auprès du professionnel concerné ;
- Ses attentes concernant l'action du médiateur et la solution qu'il envisage

Tribunaux compétents. Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation : le CLIENT peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

21. INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le CLIENT reconnaît avoir été informé par le Vendeur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à son achat immédiat ou à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité lui permettant d'acquiescer les Produits en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne leurs conditions d'utilisation. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le CLIENT est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles
- sur le prix des Produits et l'application d'un prix personnalisé sur la base d'une prise de décision automatisée et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;
- sur les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat de vente ; en l'absence d'exécution immédiate de la vente, sur les délais de délivrance des Produits commandés ;
- sur l'identité du Vendeur et l'ensemble de ses coordonnées ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (la garantie légale de conformité, garantie des vices cachés, éventuelles garanties commerciales) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, dont les coordonnées figurent dans les présentes Conditions Générales de Vente, dans les conditions prévues au Code de la consommation
- sur le droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), les modalités de résiliation, le traitement des réclamations et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières;
- sur les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour un CLIENT, de commander sur le site Internet "Indiquer le site internet" emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le CLIENT, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

- ☐ L'acceptation du devis par le Client vaut lecture, acceptation et compréhension des présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document.